



FICHE DE SECURITE

PEROXYDE D'HYDROGENE 35% – <50%

Date de révision : 18/05/2020

N° de version 3.004

Remplace la date : 03/05/2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	PEROXYDE D'HYDROGENE 35 - <50%
Numéro du produit	22967
Synonymes; marques commerciales	HYDROGEN PEROXIDE SOLUTION, HYDROGEN DIOXIDE, INTEROX AG - DUAL, HYDROGEN PEROXIDE ASEPTIC S 35%, HYDROGEN PEROXIDE ASEPTIC 35%, HYDROGEN PEROXIDE 35%, PEROXYDE D'HYDROGENE 50% SOL, PEROXAL 50% PG, CLAX COC, REVATOP, PEROXAL 35%, VALSTERANE AL 4, HYDROGEN PEROXIDE 35% CG, CRUSADER OXY DESTAINER, INTEROX 35 FCC, HYDROGEN PEROX 35%APG BATH SOL, HYDROGEN PEROXIDE 49.5% SOL, HYDROGEN PEROXIDE CO-50+, HYDROGEN PEROXIDE CO-35+ DIL, INTEROX CO-50+ DIL, CLAX (HYDROGEN PEROX) 35% SOL, DUROX LRA, DUROX LRD, OXTERIL 350 SPRAY FOOD GRADE, OXTERIL 350 BATH, HYDROGEN PEROX 35% APG SPRAY, PEROXAL 35 PG, PEROXAL DS 50, HYDROGEN PEROX CG+CIXN 35%, PEROXAL 35 CS
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119485845-22-XXXX
Numéro CAS	7722-84-1
Numéro index UE	008-003-00-9
Numéro CE	231-765-0

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Désinfectant. Traitement de l'eau Produit d'entretien. agent de blanchiment agent oxidant Teinture pour textiles Electrical and electronic applications Traitement de surface des métaux Paper production
--------------------------	---

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Groupement Viniforce 62 Avenue Rhin et Danube 81600 GAILLAC 05 63 41 27 86 contact@viniforce.com
-------------	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Sds No.	22967

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange



FICHE DE SECURITE

Date de révision : 18/05/2020

PEROXYDE D'HYDROGENE 35% - <50%

N° de version 3.004

Remplace la date : 03/05/2020

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 STOT SE 3 - H335
Dangers pour l'environnement	Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Numéro CE 231-765-0

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger
H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou par inhalation.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Mentions de mise en garde
P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette L'acquisition, la détention ou l'utilisation de ces produits par le grand public sont soumises à restriction.

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom du produit	PEROXYDE D'HYDROGENE 35 - <50%
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119485845-22-XXXX
Numéro index UE	008-003-00-9
Numéro CAS	7722-84-1
Numéro CE	231-765-0
Commentaires sur la composition	Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.



FICHE DE SECURITE

Date de révision : 18/05/2020

PEROXYDE D'HYDROGENE 35% - <50%

N° de version 3.004

Remplace la date : 03/05/2020

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Si le vomissement survient, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin immédiatement.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion.
Contact cutané	Irritation cutanée.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation, mais un traitement symptomatique peut être requis.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Eau pulvérisée.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	En cas d'échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'emballage fermé. Tenir/stocker à l'écart des matières combustibles.
Produits de combustion dangereux	Oxygène.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Éviter l'inhalation d'aérosols et le contact avec la peau et les yeux. Éviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Prévoir une ventilation suffisante.
----------------------------------	---



FICHE DE SECURITE

Date de révision : 18/05/2020

PEROXYDE D'HYDROGENE 35% - <50%

N° de version 3.004

Remplace la date : 03/05/2020

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter le rejet dans les environnements terrestres et les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Rincer la zone contaminée à grandes eaux.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Prévenir l'électricité statique et la formation d'étincelles. Prévoir une ventilation suffisante.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir/stocker à l'écart des matières combustibles. Eviter le contact avec des oxydants. Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. Stocker à l'écart des produits suivants: Réducteurs. Bases. Métal ou solide métallique. Acétone. Composés organiques. Tenir à l'écart des matières combustibles. Acides. Matériaux appropriés pour conteneurs: Acier inoxydable. Aluminium. Polyéthylène.

Classe de stockage Stockage de produits corrosifs. Stockage de produits comburants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 1 ppm 1,5 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

Commentaires sur les composants WEL = Workplace Exposure Limits

DNEL Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 3 mg/m³
Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1.4 mg/m³
Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 1.93 mg/m³
Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 0.21 mg/m³



FICHE DE SECURITE

Date de révision : 18/05/2020

PEROXYDE D'HYDROGENE 35% - <50%

N° de version 3.004

Remplace la date : 03/05/2020

PNEC	- eau douce; 0.0126 mg/l - eau de mer; 0.0126 mg/l - Station d'épuration des eaux usées; 4.66 mg/l - rejet intermittent; 0.0138 mg/l - Sédiments (eau douce); 0.047 mg/l - Sédiments (eau de mer); 0.047 mg/l - Sol; 0.0023 mg/kg
-------------	---

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Caoutchouc (naturel, latex). Les gants de protection devraient avoir une épaisseur minimum de 1.0 mm. Caoutchouc nitrile. Les gants de protection devraient avoir une épaisseur minimum de 0.33 mm. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et du corps Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané. Porter un tablier en caoutchouc. Porter des chaussures de sécurité en caoutchouc.

Protection respiratoire Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Respirateur avec filtre ABEK. EN 136/140/141/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Acre.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	pH (solution concentrée): 2.0
Point de fusion	-33°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	108 (35% H2O2)°C @ 760 mm Hg
Point d'éclair	Pas d'information disponible.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.



FICHE DE SECURITE

Date de révision : 18/05/2020

PEROXYDE D'HYDROGENE 35% - <50%

N° de version 3.004

Remplace la date : 03/05/2020

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité Pas d'information disponible.

Autre inflammabilité Pas d'information disponible.

Pression de vapeur 1 hPa @ 30°C

Densité de vapeur Pas d'information disponible.

Densité relative 1.1-1.2

Densité apparente Pas d'information disponible.

Solubilité(s) Soluble dans l'eau.

Coefficient de partage log Pow: -1.57

Température d'auto-inflammabilité Pas d'information disponible.

Température de décomposition Pas d'information disponible.

Viscosité 1.17 mPa s @ 20°C

Propriétés explosives Pas d'information disponible.

Explosif sous l'influence d'une flamme Pas d'information disponible.

Propriétés comburantes Pas d'information disponible.

9.2. Autres informations

Indice de réfraction Pas d'information disponible.

Taille de particules Pas d'information disponible.

Poids moléculaire 34

Volatilité Pas d'information disponible.

Concentration de saturation Pas d'information disponible.

Température critique Pas d'information disponible.

Composé organique volatil Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses peut détoner lors du mélange avec des substances organiques et dans certaines conditions le contact avec les métaux et ses sels peut entraîner une décomposition catalysée 7. Métaux lourds et sels métalliques. Cuivre. Chrome. Nickel. Plomb. Fer. Poudre pulvérulente. Kérosène.

10.4. Conditions à éviter



FICHE DE SECURITE

Date de révision : 18/05/2020

PEROXYDE D'HYDROGENE 35% - <50%

N° de version 3.004

Remplace la date : 03/05/2020

Conditions à éviter Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Protéger de la lumière.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Oxydants puissants. Réducteurs forts. Bases fortes. Acides forts. Métal ou solide métallique. Acétone. Composés organiques. Tenir/stocker à l'écart des matières combustibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxygène.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 500,0

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 11,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Peut irriter les voies respiratoires.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation

Nocif par inhalation. Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Ingestion

Nocif en cas d'ingestion.

Contact cutané

Irritant pour la peau.



FICHE DE SECURITE

Date de révision : 18/05/2020

PEROXYDE D'HYDROGENE 35% - <50%

N° de version 3.004

Remplace la date : 03/05/2020

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Le produit n'est pas bioaccumulable.

Coefficient de partage log Pow: -1.57

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

Constante de Henry 0.00075 Pa m³/mol @ 20°C

Tension de surface 75.7 mN/m @ 20°C

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 2014

N° ONU (IMDG) 2014

N° ONU (ICAO) 2014

N° ONU (ADN) 2014

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE

Nom d'expédition (IMDG) PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE



FICHE DE SECURITE

Date de révision : 18/05/2020

PEROXYDE D'HYDROGENE 35% - <50%

N° de version 3.004

Remplace la date : 03/05/2020

Nom d'expédition (ICAO) HYDROGEN PEROXIDE, AQUEOUS SOLUTION

Nom d'expédition (ADN) PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 5.1

Risque subsidiaire ADR/RID 8

Code de classement ADR/RID OC1

Etiquette ADR/RID 5.1

Classe IMDG 5.1

Etiquette IMDG 8

Classe/division ICAO 5.1

Risque subsidiaire ICAO 8

Classe ADN 5.1

Risque subsidiaire ADN 8

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) II

Groupe d'emballage (IMDG) II

Groupe d'emballage (ICAO) II

Groupe d'emballage (ADN) II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-H, S-Q

Catégorie de transport ADR 2

Code de consignes d'intervention d'urgence 2P

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 58

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.



FICHE DE SECURITE

Date de révision : 18/05/2020

PEROXYDE D'HYDROGENE 35% - <50%

N° de version 3.004

Remplace la date : 03/05/2020

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)

Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro d'entrée: 3

Précurseurs d'explosifs

Contient une ou des substance(s) listée(s) à l'annexe I dans des concentrations supérieures aux valeurs limites fixées par celle-ci.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Canada (DSL/NDSL)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.
DSL

États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Australie (AICS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Corée (KECI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Chine (IECSC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Philippines (PICCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Nouvelle-Zélande (NZIOC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RUBRIQUE 16: Autres informations



FICHE DE SECURITE

Date de révision : 18/05/2020

PEROXYDE D'HYDROGENE 35% - <50%

N° de version 3.004

Remplace la date : 03/05/2020

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
CAS: Chemical Abstracts Service.
DNEL: Dose dérivée sans effet.
IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
PNEC: Concentration prédite sans effet.
REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
FBC: Facteur de bioconcentration.
DBO: Demande biochimique en oxygène.
CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
NOEC: Concentration sans effet observé.
LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
LE50: limite d'exposition 50
hPa: Hektopaskal
LL50: Lethal Chargement cinquante
OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
Un appareil respiratoire autonome: SCBA
STP Stations d'épuration
COV: Composés organiques volatils

Sigles et abbréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Source: Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/> Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision

18/05/2020

Numéro de version

3.004

Remplace la date

03/05/2020

Numéro de FDS

22967



FICHE DE SECURITE

Date de révision : 18/05/2020

PEROXYDE D'HYDROGENE 35% - <50%

N° de version 3.004

Remplace la date : 03/05/2020

Statut de la FDS

Approuvé.

Mentions de danger dans leur intégralité

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Signature

Jitendra Panchal



FICHE DE SECURITE

Date de révision : 18/05/2020

PEROXYDE D'HYDROGENE 35% - <50%

N° de version 3.004

Remplace la date : 03/05/2020

Scénario d'exposition Loading and unloading operations, distribution covering all identified uses

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Hydrogen Peroxide
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119485845-22-XXXX
Numéro CAS	7722-84-1
Numéro CE	231-765-0
Numéro index UE	008-003-00-9
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France +33 (0)1 85 57 46 00 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Loading and unloading operations, distribution covering all identified uses
Catégories de produit chimique [PC]:	PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité PC8 Produits biocides PC12 Préparations pour gazon et jardin, incluant des fertilisants (- Engrais) PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques PC15 Produits de traitement de surfaces non métalliques PC21 Substances chimiques de laboratoire PC25 Fluides pour le travail des métaux PC27 Produits phytopharmaceutiques PC29 Produits pharmaceutiques PC31 Produits lustrant et mélanges de cires PC32 Préparations et composés à base de polymères PC34 Colorants pour textiles et produits d'imprégnation PC35 Produit de lavage et de nettoyage PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau PC39 Cosmétiques, produits de soins personnels
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles



FICHE DE SECURITE

Date de révision : 18/05/2020

PEROXYDE D'HYDROGENE 35% - <50%

N° de version 3.004

Remplace la date : 03/05/2020

Loading and unloading operations, distribution covering all identified uses

Secteur d'utilisation	SU4 Fabrication de produits alimentaires SU5 Fabrication de textiles, cuir, fourrure SU6 Fabrication de papier et de produits papetiers SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 Fabrication de substances chimiques fines SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement SU11 Fabrication de produits en caoutchouc SU12 Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion SU14 Fabrication de métaux de base, y compris les alliages SU15 Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU16 Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques SU17 Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport SU21 Utilisations par des consommateurs SU22 Utilisations professionnelles
------------------------------	--

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC1 Fabrication de la substance ERC2 Formulation dans un mélange ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article) ERC6a Utilisation d'un intermédiaire ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article) ERC6c Utilisation de monomères dans les processus de polymérisation sur les sites industriels (qu'ils soient ou non inclus dans/sur l'article) ERC6d Utilisation de régulateurs de processus réactifs dans les processus de polymérisation sur les sites industriels (qu'ils soient ou non inclus dans/sur l'article)
---	---

Salarié

Catégories de processus	PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
--------------------------------	---

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

État	Liquide
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 90 %.

Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

Facteur d'émission - air	une limitation d'émission aérienne n'est pas nécessaire puisqu'aucune libération directe ne s'effectue dans l'air.
Facteur d'émission - eau	les contrôles d'émission des eaux usées ne s'appliquent pas, aucun rejet direct des eaux usées ne se faisant.
Facteur d'émission - terre	non indispensable - pas de rejet direct dans le sol

Mesures de management du risque



FICHE DE SECURITE

Date de révision : 18/05/2020

PEROXYDE D'HYDROGENE 35% - <50%

N° de version 3.004

Remplace la date : 03/05/2020

Loading and unloading operations, distribution covering all identified uses

Bonnes pratiques Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement des déchets Incinération de déchets spéciaux

Considérations relatives à l'élimination collecter des déchets et les éliminer selon la réglementation locale.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État Liquide

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 90 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Temperature L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Mesures de management du risque

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau.
utiliser une protection pour les yeux et des gants.
Prendre des mesures de précaution additionnelles telle qu'une zone de travail séparée, minimisation du personnel, des combinaisons de protection étanches, un appareil de protection du visage si une dispersion élevée est en général l'objectif à atteindre comme par ex. dans le cas des applications à pulvérisation entraînant une exposition considérable aux aérosols ou vapeurs.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Une estimation d'exposition n'est pas disponible pour l'environnement. Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation Modèle- ECETOC TRA utilisé.



FICHE DE SECURITE

Date de révision : 18/05/2020

PEROXYDE D'HYDROGENE 35% - <50%

N° de version 3.004

Remplace la date : 03/05/2020

Loading and unloading operations, distribution covering all identified uses

Exposition

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

Salarié - par inhalation : exposition 0.99 mg/m³, DNEL 2.8 mg/m³, RCR 0.35

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Salarié - par inhalation : exposition 0.21 mg/m³, DNEL 2.8 mg/m³, RCR 0.075

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Salarié - par inhalation : exposition 0.71 mg/m³, DNEL 2.8 mg/m³, RCR 0.25



FICHE DE SECURITE

Date de révision : 18/05/2020

PEROXYDE D'HYDROGENE 35% - <50%

N° de version 3.004

Remplace la date : 03/05/2020

Scénario d'exposition Bleaching with hydrogen peroxide solutions

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Hydrogen Peroxide
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119485845-22-XXXX
Numéro CAS	7722-84-1
Numéro CE	231-765-0
Numéro index UE	008-003-00-9
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France +33 (0)1 85 57 46 00 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Bleaching with hydrogen peroxide solutions
Catégories de produit chimique [PC]:	PC23 Produits pour le traitement du cuir PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage PC26 Produits de traitement des papiers et cartons PC34 Colorants pour textiles et produits d'imprégnation
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation	SU5 Fabrication de textiles, cuir, fourrure SU6 Fabrication de papier et de produits papetiers SU21 Utilisations par des consommateurs SU22 Utilisations professionnelles

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article) ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article) ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC8e Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
--	--

Salarié



FICHE DE SECURITE

Date de révision : 18/05/2020

PEROXYDE D'HYDROGENE 35% - <50%

N° de version 3.004

Remplace la date : 03/05/2020

Bleaching with hydrogen peroxide solutions

Catégories de processus	PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main
--------------------------------	---

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

État Liquide

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 35 %.

quantités utilisées

Montant annuel par site 9810 tonnes
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 43600

Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 360 jours/ans

Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

Facteur d'émission - air Part de libération dans l'air en provenance du process (après RMM typique sur site): 0.01

Facteur d'émission - eau Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):0.009

Facteur d'émission - terre Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.0001

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Dilution Facteur de dilution de l'eau douce locale:10 (Standard)
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100 (Standard)

Mesures de management du risque

Bonnes pratiques Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.

Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP) Station d'épuration STP municipale

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Air Filtrage

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Considérations relatives à l'élimination collecter des déchets et les éliminer selon la réglementation locale. Incinération de déchets spéciaux

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État Liquide



FICHE DE SECURITE

Date de révision : 18/05/2020

PEROXYDE D'HYDROGENE 35% - <50%

N° de version 3.004

Remplace la date : 03/05/2020

Bleaching with hydrogen peroxide solutions

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 35 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Temperature L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

Taux de ventilation SU3 Utilisations industrielles Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 90 SU22
Utilisations professionnelles Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 80

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Mesures de management du risque

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau.
utiliser une protection pour les yeux et des gants.
Prendre des mesures de précaution additionnelles telle qu'une zone de travail séparée, minimisation du personnel, des combinaisons de protection étanches, un appareil de protection du visage si une dispersion élevée est en général l'objectif à atteindre comme par ex. dans le cas des applications à pulvérisation entraînant une exposition considérable aux aérosols ou vapeurs.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Santé 2)

Propriétés du produit

État Liquide

Informations sur la concentration Éviter toute utilisation lors d'une concentration du produit de plus de12%.

quantités utilisées

Quantité par application: 100 mL

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidien jusqu'à 10minutes

Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition non-industrielle

Temperature activités à température ambiante (sauf indication contraire).

Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition non-industrielle

Voie d'exposition Inhalation

Information du consommateur Ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Méthode d'évaluation Modèle- EUSES utilisé.



FICHE DE SECURITE

PEROXYDE D'HYDROGENE 35% - <50%

Date de révision : 18/05/2020

N° de version 3.004

Remplace la date : 03/05/2020

Bleaching with hydrogen peroxide solutions

exposition environnementale eau douce: Exposition 0.0098 mg/l, PNEC 0.0126 mg/l, RCR 0.78
eau de mer: Exposition 0.001 mg/l, PNEC 0.0126 mg/l, RCR 0.079
terre: Exposition 0.000154 mg/kg, PNEC 0.0023 mg/kg, RCR 0.067
STP: Exposition 0.098 mg/l, PNEC 4.66 mg/l, RCR 0.021

Supposition du worst case

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation Modèle- ECETOC TRA utilisé.

Exposition

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes
Salarié - par inhalation : exposition 0.005 mg/m³, DNEL 2.8 mg/m³, RCR 0.002

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
Salarié - par inhalation : exposition 0.496 mg/m³, DNEL 2.8 mg/m³, RCR 0.18

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
Salarié - par inhalation : exposition 0.298 mg/m³, DNEL 2.8 mg/m³, RCR 0.11

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition
Salarié - par inhalation : exposition 0.992 mg/m³, DNEL 2.8 mg/m³, RCR 0.35

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage
Salarié - par inhalation : exposition 0.496 mg/m³, DNEL 2.8 mg/m³, RCR 0.18

PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main
Salarié - par inhalation : exposition 0.85 mg/m³, DNEL 2.8 mg/m³, RCR 0.30

3. Détermination de l'exposition (Santé 2)

Exposition Consommateur - par inhalation : exposition 0.13 mg/m³, DNEL 2.8 mg/m³, RCR 0.046



FICHE DE SECURITE

PEROXYDE D'HYDROGENE 35% - <50%

Date de révision : 18/05/2020

N° de version 3.004

Remplace la date : 03/05/2020

Scénario d'exposition Environmental and agricultural use of hydrogen peroxide solutions

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Hydrogen Peroxide
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119485845-22-XXXX
Numéro CAS	7722-84-1
Numéro CE	231-765-0
Numéro index UE	008-003-00-9
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France +33 (0)1 85 57 46 00 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Environmental and agricultural use of hydrogen peroxide solutions
Catégories de produit chimique [PC]:	PC20 Adjuvants de fabrication tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles SU21 Utilisations par des consommateurs SU22 Utilisations professionnelles
Secteur d'utilisation	SU1 Agriculture, sylviculture, pêche SU2a Exploitation minière (hors industries offshore) SU2b Industries offshore SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article) ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article) ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC8e Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
--	--



FICHE DE SECURITE

Date de révision : 18/05/2020

PEROXYDE D'HYDROGENE 35% - <50%

N° de version 3.004

Remplace la date : 03/05/2020

Environmental and agricultural use of hydrogen peroxide solutions

Salarié

Catégories de processus PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes
PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

État Liquide

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 50 %.

quantités utilisées

Montant annuel par site 4.93 tonnes
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 2465

Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 360 jours/ans

Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

Facteur d'émission - air Part de libération dans l'air en provenance du process (après RMM typique sur site): 0.1

Facteur d'émission - eau Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):0.05

Facteur d'émission - terre Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.8

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Dilution Facteur de dilution de l'eau douce locale:10 (Standard)
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100 (Standard)

Mesures de management du risque

Bonnes pratiques Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Air Filtrage

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Considérations relatives à l'élimination collecter des déchets et les éliminer selon la réglementation locale. Incinération de déchets spéciaux

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État Liquide

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 50 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).



FICHE DE SECURITE

Date de révision : 18/05/2020

PEROXYDE D'HYDROGENE 35% - <50%

N° de version 3.004

Remplace la date : 03/05/2020

Environmental and agricultural use of hydrogen peroxide solutions

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Temperature	L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).
Taux de ventilation	SU3 Utilisations industrielles Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 90 SU22 Utilisations professionnelles Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 80

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques	prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.
---	---

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation	On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.
-------------------------------	--

Mesures de management du risque

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau.
utiliser une protection pour les yeux et des gants.
Prendre des mesures de précaution additionnelles telle qu'une zone de travail séparée, minimisation du personnel, des combinaisons de protection étanches, un appareil de protection du visage si une dispersion élevée est en général l'objectif à atteindre comme par ex. dans le cas des applications à pulvérisation entraînant une exposition considérable aux aérosols ou vapeurs.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Méthode d'évaluation	Modèle- EUSES utilisé.
exposition environnementale	eau douce: Exposition 0.0085 mg/l, PNEC 0.0126 mg/l, RCR 0.67 eau de mer: Exposition 0.000775 mg/l, PNEC 0.0126 mg/l, RCR 0.006 terre: Exposition 0.000113 mg/kg, PNEC 0.0023 mg/kg, RCR 0.049 STP: Exposition 0.088 mg/l, PNEC 4.66 mg/l, RCR 0.019 Supposition du worst case

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation	Modèle- ECETOC TRA utilisé.
Exposition	PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes Salarié - par inhalation : exposition 0.007 mg/m ³ , DNEL 2.8 mg/m ³ , RCR 0.0025 PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes Salarié - par inhalation : exposition 0.708 mg/m ³ , DNEL 2.8 mg/m ³ , RCR 0.25 PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes Salarié - par inhalation : exposition 0.425 mg/m ³ , DNEL 2.8 mg/m ³ , RCR 0.15 PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition Salarié - par inhalation : exposition 1.06 mg/m ³ , DNEL 2.8 mg/m ³ , RCR 0.38 Supposition du worst case



FICHE DE SECURITE

PEROXYDE D'HYDROGENE 35% - <50%

Date de révision : 18/05/2020

N° de version 3.004

Remplace la date : 03/05/2020

Scénario d'exposition Use of hydrogen peroxide solutions in cleaning agents

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Hydrogen Peroxide
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119485845-22-XXXX
Numéro CAS	7722-84-1
Numéro CE	231-765-0
Numéro index UE	008-003-00-9
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France +33 (0)1 85 57 46 00 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use of hydrogen peroxide solutions in cleaning agents
Catégories de produit chimique [PC]:	PC21 Substances chimiques de laboratoire PC35 Produit de lavage et de nettoyage
Secteur principal	SU21 Utilisations par des consommateurs SU22 Utilisations professionnelles

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur) ERC8e Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
--	--

Salarié

Catégories de processus	PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition PROC10 Application au rouleau ou au pinceau PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main
-------------------------	--

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit



FICHE DE SECURITE

Date de révision : 18/05/2020

PEROXYDE D'HYDROGENE 35% - <50%

N° de version 3.004

Remplace la date : 03/05/2020

Use of hydrogen peroxide solutions in cleaning agents

État Liquide

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 50 %.

quantités utilisées

Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 6210

Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 365 jours/ans

Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

Facteur d'émission - air Néant.

Facteur d'émission - eau Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):0.8

Facteur d'émission - terre non indispensable - pas de rejet direct dans le sol

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Dilution Facteur de dilution de l'eau douce locale:10 (Standard)
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100 (Standard)

Mesures de management du risque

Bonnes pratiques Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Air Filtrage

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Considérations relatives à l'élimination Les déchets ménagers solides (par ex. emballages de produits) doivent être éliminés dans une décharge communale d'ordures ménagères.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État Liquide

quantités utilisées

à petite échelle

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Temperature L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Mesures de management du risque



FICHE DE SECURITE

PEROXYDE D'HYDROGENE 35% - <50%

Date de révision : 18/05/2020

N° de version 3.004

Remplace la date : 03/05/2020

Use of hydrogen peroxide solutions in cleaning agents

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau.

utiliser une protection pour les yeux et des gants.

Prendre des mesures de précaution additionnelles telle qu'une zone de travail séparée, minimisation du personnel, des combinaisons de protection étanches, un appareil de protection du visage si une dispersion élevée est en général l'objectif à atteindre comme par ex. dans le cas des applications à pulvérisation entraînant une exposition considérable aux aérosols ou vapeurs.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Méthode d'évaluation

Modèle- EUSES utilisé.

exposition environnementale

eau douce: Exposition 0.0085 mg/l, PNEC 0.0126 mg/l, RCR 0.67

eau de mer: Exposition 0.000775 mg/l, PNEC 0.0126 mg/l, RCR 0.006

terre: Exposition 0.000113 mg/kg, PNEC 0.0023 mg/kg, RCR 0.049

STP: Exposition 0.088 mg/l, PNEC 4.66 mg/l, RCR 0.019

Supposition du worst case

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation

Modèle- ECETOC TRA utilisé.

Exposition

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes
Salarié - par inhalation : exposition 0.007 mg/m³, DNEL 2.8 mg/m³, RCR 0.0025

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
Salarié - par inhalation : exposition 0.708 mg/m³, DNEL 2.8 mg/m³, RCR 0.25

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
Salarié - par inhalation : exposition 0.425 mg/m³, DNEL 2.8 mg/m³, RCR 0.15

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

Salarié - par inhalation : exposition 1.06 mg/m³, DNEL 2.8 mg/m³, RCR 0.38

Supposition du worst case



FICHE DE SECURITE

PEROXYDE D'HYDROGENE 35% - <50%

Date de révision : 18/05/2020

N° de version 3.004

Remplace la date : 03/05/2020

Scénario d'exposition Use of hydrogen peroxide solutions for hair bleaching and dyeing and tooth bleaching

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Hydrogen Peroxide
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119485845-22-XXXX
Numéro CAS	7722-84-1
Numéro CE	231-765-0
Numéro index UE	008-003-00-9
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France +33 (0)1 85 57 46 00 SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use of hydrogen peroxide solutions for hair bleaching and dyeing and tooth bleaching
Catégories de produit chimique [PC]:	PC39 Cosmétiques, produits de soins personnels
Secteur principal	SU21 Utilisations par des consommateurs SU22 Utilisations professionnelles
Environnement	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
Salarié	
Catégories de processus	PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

État Liquide

quantités utilisées

Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 6210

Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 365 jours/ans

Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement



FICHE DE SECURITE

Date de révision : 18/05/2020

PEROXYDE D'HYDROGENE 35% - <50%

N° de version 3.004

Remplace la date : 03/05/2020

Use of hydrogen peroxide solutions for hair bleaching and dyeing and tooth bleaching

Facteur d'émission - air Néant.

Facteur d'émission - eau Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):0.8

Facteur d'émission - terre non indispensable - pas de rejet direct dans le sol

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Dilution Facteur de dilution de l'eau douce locale:10 (Standard)
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100 (Standard)

Mesures de management du risque

Bonnes pratiques Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Air Filtrage

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Considérations relatives à l'élimination Les déchets ménagers solides (par ex. emballages de produits) doivent être éliminés dans une décharge communale d'ordures ménagères.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État Liquide

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Temperature activités à température ambiante (sauf indication contraire).

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Mesures de management du risque

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau.
utiliser une protection pour les yeux et des gants.
Prendre des mesures de précaution additionnelles telle qu'une zone de travail séparée, minimisation du personnel, des combinaisons de protection étanches, un appareil de protection du visage si une dispersion élevée est en général l'objectif à atteindre comme par ex. dans le cas des applications à pulvérisation entraînant une exposition considérable aux aérosols ou vapeurs.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Méthode d'évaluation Modèle- EUSES utilisé.

exposition environnementale eau douce: Exposition 0.0085 mg/l, PNEC 0.0126 mg/l, RCR 0.67
eau de mer: Exposition 0.000775 mg/l, PNEC 0.0126 mg/l, RCR 0.006
terre: Exposition 0.000113 mg/kg, PNEC 0.0023 mg/kg, RCR 0.049
STP: Exposition 0.088 mg/l, PNEC 4.66 mg/l, RCR 0.019

Supposition du worst case



FICHE DE SECURITE

PEROXYDE D'HYDROGENE 35% - <50%

Date de révision : 18/05/2020

N° de version 3.004

Remplace la date : 03/05/2020

Use of hydrogen peroxide solutions for hair bleaching and dyeing and tooth bleaching

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation

Modèle- ECETOC TRA utilisé.

Exposition

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes
Salarié - par inhalation : exposition 0.007 mg/m³, DNEL 2.8 mg/m³, RCR 0.0025
PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
Salarié - par inhalation : exposition 0.708 mg/m³, DNEL 2.8 mg/m³, RCR 0.25
PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
Salarié - par inhalation : exposition 0.425 mg/m³, DNEL 2.8 mg/m³, RCR 0.15
PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition
Salarié - par inhalation : exposition 1.06 mg/m³, DNEL 2.8 mg/m³, RCR 0.38

Supposition du worst case